

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 avril 2017 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : [INTK1712408A](#)

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'or de la sécurité intérieure est décernée à M. Ludovic TEVELLE, gardien de la paix stagiaire, à titre exceptionnel.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 avril 2017.

Le ministre de l'intérieur,
MATTHIAS FEKL